

Intégration des facteurs ESG

Une analyse de Placements mondiaux Sun Life

En 2005, les Nations Unies (l'ONU) ont demandé aux plus importants investisseurs institutionnels du monde d'aider à concevoir les Principes pour l'investissement responsable (PRI). Depuis, le nombre de signataires est passé de 100 à plus de 4 000, ce qui représente près de 120 billions de dollars américains d'actifs sous gestion.

Notre participation aux PRI remonte à 2014, année où la Sun Life est devenue signataire. En tant que société affiliée, nous avons appuyé les objectifs des PRI. En octobre 2021, Gestion d'actifs PMSL inc. est aussi devenu signataire des PRI à titre de gestionnaire de placements, affirmant une fois de plus notre engagement à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans chaque élément de notre processus de placement.



Nous nous efforçons d'intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans chaque élément de notre processus de placement.



Q : Qu'est-ce qui motive Placements mondiaux Sun Life à intégrer les facteurs ESG dans son processus de placement?

R : Nous avons une responsabilité envers nos Clients qui ont confiance que nous agissons honnêtement, de bonne foi et dans leur intérêt en tout temps. Cette responsabilité est à la base de toutes nos activités d'investissement. Étant donné que des enjeux, comme les changements à la réglementation, les risques climatiques et la responsabilité des entreprises, peuvent avoir un impact significatif sur la performance des placements, nous considérons les facteurs ESG tout au long de notre processus de placement. Cela fait partie d'une gestion du risque judicieuse. De plus, cela peut aider à créer des occasions de croissance et de génération d'alpha. Dans le cadre de ce processus, nous analysons rigoureusement la manière dont nos sous-conseillers intègrent les facteurs ESG dans leurs décisions de placement.

Q : De quelle manière analysez-vous l'intégration des facteurs ESG par un sous-conseiller?

R : Nous partons du principe fondamental que la sélection des gestionnaires doit reposer sur notre confiance en la capacité de chaque gestionnaire d'atteindre les objectifs du mandat qui lui a été confié sur une base prospective. Nous procédons donc à une analyse des sources d'alpha sous-jacentes, en nous concentrant particulièrement sur leur ampleur, leur régularité et leur viabilité.

Cela inclut l'intégration efficace des facteurs ESG dans le cadre du processus de placement de chaque sous-conseiller. Pour soutenir notre analyse, nous avons intégré les facteurs ESG dans notre vérification diligente initiale, ainsi que dans nos activités de surveillance continues. En ce qui concerne le dernier point, les réponses recueillies dans les questionnaires annuels détaillés fournissent une feuille de route initiale pour nos activités d'engagement avec les sous-conseillers au cours de l'année. Par la suite, nous facilitons ces dernières grâce à la tenue de réunions trimestrielles et ponctuelles pour l'examen des résultats, ainsi que par l'entremise d'évaluations internes, tant des données qualitatives que quantitatives.

Intégration des facteurs ESG

Bien que nous ne fondons pas nos décisions sur les sources de données quantitatives externes, nous les trouvons utiles aux fins de comparaison entre pairs, styles et régions géographiques. En outre, elles peuvent aussi signaler des occasions d'engagement potentielles. Néanmoins, nous sommes conscients de leur nature souvent rétrograde, qui peuvent privilégier un style au détriment des autres.

Q : Attribuez-vous une cote à vos sous-conseillers ou aux stratégies de placement individuelles?

R : Nous n'avons pas trouvé les cotes utiles dans notre processus de placement. Plutôt que de nous concentrer sur une évaluation globale, nous examinons un vaste éventail d'indicateurs de manière indépendante. Au besoin, nous transmettons nos préoccupations aux sous-conseillers afin d'engager la discussion. Cela est conforme à notre approche de recherche de gestionnaires de manière plus générale. Le tout reflète notre point de vue que les facteurs ESG doivent être intégrés dans le contexte de chaque processus de placement individuel, afin d'aider à soutenir et à bonifier la proposition de valeur du placement.

Par exemple, nous avons communiqué avec des gestionnaires afin qu'ils deviennent signataires des Principes pour l'investissement responsable; qu'ils fournissent une explication, fondée sur les facteurs ESG, en vue de votes par procuration et de placements particuliers; qu'ils expliquent des scores ESG quantitatifs qui sont inférieurs à ceux de pairs ou de l'indice de référence; et qu'ils tiennent compte des facteurs ESG pour justifier la demande de certains changements aux directives de placement.

Étant donné que les pratiques, la réglementation et les données relatives aux facteurs ESG évoluent rapidement, nous mettons fortement l'accent sur le perfectionnement continu de nos pratiques. Nous nous attendons à ce que nos sous-conseillers en fassent de même. Nous prenons tous un chemin différent par rapport aux facteurs ESG. Nous ne visons pas tous le même objectif. Notre modèle d'architecture ouverte nous fournit beaucoup d'information à ce sujet. En outre, il nous permet d'observer l'évolution des pratiques à travers les sous-conseillers, les régions géographiques et les catégories d'actifs. Nous pouvons aussi nous impliquer où nous apercevons des occasions d'amélioration.



Nous mettons fortement l'accent sur le perfectionnement continu de nos pratiques. Nous nous attendons à ce que nos sous-conseillers en fassent de même.

Q : Avez-vous des attentes envers vos sous-conseillers?

R : Oui, nous en avons. L'un des piliers de notre processus de placement est d'avoir une philosophie et un cadre de gouvernance ESG bien définis qui reconnaissent l'impact potentiel que les facteurs ESG peuvent avoir sur les titres individuels et sur les résultats globaux d'un portefeuille.

Nous nous conformons aussi à un cadre formel de gouvernance efficace en ce qui a trait aux votes par procuration et aux communications avec les sous-conseillers. Cela comprend les questions relatives aux facteurs ESG. Nous le faisons dans le

Intégration des facteurs ESG

but de soutenir les objectifs de placement globaux des portefeuilles respectifs. De plus, nous préconisons l'adoption de codes normatifs, comme les PRI, lesquels peuvent promouvoir l'harmonisation, la transparence et l'évolution continue des activités en fonction des facteurs ESG.

Comme mentionné, nous avons encouragé nos sous-conseillers à devenir des signataires des PRI. Nous nous attendons à ce que le dernier emboîte le pas au début de l'année/d'ici le début de l'année. À ce point-ci, tous nos sous-conseillers en actions ont adopté des politiques relatives aux facteurs ESG et aux votes par procuration. Nous surveillons et encourageons l'évolution constante. Nous regardons au-delà des initiatives et du marketing en matière de facteurs ESG mis en œuvre à l'échelle de l'entreprise. Nous mettons plutôt l'accent sur la mise en œuvre de politiques relatives aux facteurs ESG dans les décisions de placement quotidiennes.

Ce dernier point est vraiment important. En fait, dans le cadre de nos recherches de gestionnaires de placements à l'échelle mondiale, nous avons découvert que le lien entre les objectifs d'une firme et les activités au niveau des portefeuilles n'est pas toujours aussi étroit qu'on voudrait le croire. Pour cette raison, nous remettons souvent en question les décisions de placement individuelles pour renchérir sur ce point.

Q : De quelle manière les facteurs ESG sont-ils plus généralement intégrés dans votre processus de placement?

R : La sélection et la surveillance des gestionnaires sont des aspects importants de l'intégration continue des facteurs ESG. Cependant, nous tenons compte de ces derniers de manière plus générale tout au long de notre processus de placement. Par exemple, dans le cadre de notre processus décisionnel relatif à la répartition stratégique de l'actif, nous avons ajouté une composante de ressources renouvelables. Celle-ci est alimentée par des occasions de croissance structurelle dans plusieurs secteurs, comme les ressources hydrauliques, l'agriculture et les énergies renouvelables. Cette décision de placement était basée sur une analyse suggérant des rendements ajustés au risque plus solides que prévu, un plus vaste éventail d'occasions d'alpha, ainsi que des facteurs favorables comme les réformes réglementaires, les avancées technologiques et les préférences des consommateurs.

Les facteurs ESG peuvent aussi exercer une influence sur la manière dont nous définissons ou contraignons l'univers de placement. Il y a des endroits où nous privilégions fortement la gestion active. En général, nous ne préconisons ni la gestion active ni la gestion passive. Cependant, nous croyons que la gestion active peut aider à intégrer les facteurs ESG de manière efficace dans nos portefeuilles. Notamment en ce qui a trait aux placements à plus long terme dans les marchés émergents, dans les sociétés à plus petite capitalisation et dans les titres à revenu fixe à rendement plus élevé.

Q : Pouvez-vous donner des exemples de décisions de placement individuelles que vous avez remises en question?

R : Compte tenu de notre structure « gestionnaire de gestionnaires », les décisions de placement quotidiennes et de votes par procuration relatifs aux titres individuels sont prises par les divers sous-conseillers que nous sélectionnons.

Comme souligné plus tôt, nous intégrons complètement les facteurs ESG dans notre analyse. L'une des façons que nous vérifions l'intégration efficace des facteurs ESG consiste à examiner minutieusement les placements sous-jacents. En particulier, nous pouvons demander des explications ou des études de cas relativement à des votes par procuration ou des placements individuels particuliers. Notre but ici n'est pas de prendre le pas sur les sous-conseillers. Nous voulons plutôt renforcer et confirmer l'intégration constante des facteurs ESG dans le contexte de leurs stratégies de placement et de leurs cadres politiques respectifs.

Intégration des facteurs ESG



Notre but ici n'est pas de prendre le pas sur les sous-conseillers. Nous voulons plutôt renforcer et confirmer l'intégration constante des facteurs ESG.

Certaines questions récentes concernant les votes par procuration évoquaient des votes contre la divulgation supplémentaire des risques climatiques et contre la diversité obligatoire au sein du conseil. En ce qui a trait aux titres individuels, une investigation récente a démontré comment une équipe de placement envisageait d'investir dans une obligation de société dont la valorisation était intéressante, mais qui présentait en même temps plusieurs facteurs non financiers potentiellement importants. Ces risques découlaient de la transition énergétique et du risque lié aux droits d'actifs délaissés, ainsi que l'investissement de la société dans les technologies des énergies renouvelables. Le sous-conseiller a finalement exprimé une opinion favorable.

Q : Comment percevez-vous l'engagement avec les sous-conseillers?

R : Nous communiquons habituellement avec un sous-conseiller en guise d'étape initiale après avoir cerné une lacune. Au cours de nos récentes activités de recherche, nous avons repéré un certain nombre d'endroits où, par exemple, nous sentions que l'information était moins robuste. Parfois, les processus n'étaient pas à point. Dans d'autres cas, il aurait été souhaitable de communiquer plus d'informations à nos Clients. Nous avons incorporé ces éléments dans notre questionnaire annuel sur les facteurs ESG. Nous sommes en train d'analyser les réponses. Les résultats de notre analyse dicteront les activités d'engagement pour chaque sous-conseiller et pour chaque stratégie de placement. Nous pourrions décider de vérifier l'intégration des facteurs ESG dans la constitution de portefeuilles et dans l'analyse des risques. Nous pourrions aussi décider de vérifier la communication d'information aux Clients et l'application de facteurs sociaux.

Avec le recul, nous pouvons dire que la gouvernance et, plus récemment, les facteurs environnementaux ont fait l'objet d'une attention considérable. À l'avenir, les facteurs sociaux, notamment l'atténuation de controverses et la prise en compte des principes du Pacte mondial des Nations Unies¹ pourraient occuper une place croissante.

¹ unglobalcompact.org (en anglais seulement)

Q : Pourriez-vous envisager de désinvestir? Avez-vous déjà désinvesti des actifs de certains placements dans le passé?

R : Oui, comme en témoigne l'évolution constante de nos portefeuilles au fil du temps. Par exemple, nous avons apporté des changements à la répartition stratégique de l'actif et aux gestionnaires de placements et stratégies sous-jacentes.

Nos processus sont conçus pour cerner d'avance les problèmes potentiels, avant de prendre des décisions de placement. À part la vérification diligente initiale, et généralement en référence à des préoccupations au sujet de la gouvernance, nous avons refusé diverses demandes de sous-conseillers d'élargir le champ d'application des directives de placement, ainsi que l'univers de placement, dans des marchés spécifiques.

Intégration des facteurs ESG

Q : Vous impliquez-vous dans le secteur de manière plus générale?

R : Oui. Nous siégeons entre autres à des comités interentreprises. Nous participons à des tables rondes sur les facteurs ESG à chaque trimestre, lesquelles sont animées par l'équipe de la durabilité de la Sun Life. Cela nous permet d'échanger de l'information ainsi que des mises à jour sur les initiatives, défis et occasions de collaboration. Dans l'ensemble de l'organisation, nous pouvons aussi exercer une plus forte influence en nous impliquant dans des initiatives externes axées sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Néanmoins, nous nous impliquons directement dans des initiatives sur lesquelles nous pouvons nous-mêmes exercer une influence et ainsi améliorer les résultats pour les détenteurs d'unités. Par exemple, nous avons récemment participé au groupe de travail sur l'investissement responsable de l'IFIC. Son mandat était de répondre à deux consultations publiques relatives à l'établissement d'une classification ESG et de normes de communication d'information. L'un des principaux points que nous avons soulevés a été l'utilisation de l'étiquette « meilleur dans sa catégorie » pour distinguer une catégorie particulière de fonds. Dans sa réponse aux consultations publiques, le groupe de travail a souligné que le terme « meilleur dans sa catégorie » est un terme ambigu et subjectif qui peut faire l'objet d'une mauvaise interprétation. Le groupe de travail a donc recommandé de choisir une autre étiquette².

² ific.ca (en anglais seulement)



Nos processus sont conçus pour cerner d'avance les problèmes potentiels, avant de prendre des décisions de placement.

Q : Qui est responsable de l'intégration des facteurs ESG à Placements mondiaux Sun Life?

R : Le comité de surveillance des placements, auquel siège notre premier directeur des placements, surveille les activités relatives aux politiques et procédures régissant les facteurs ESG. Divers secteurs fonctionnels sont responsables de l'intégration continue. En particulier, les membres de notre Équipe des Solutions multiactifs, en consultation avec le Centre international des placements de la Sun Life, intègrent les facteurs ESG dans nos recherches de gestionnaires ainsi que dans nos activités de surveillance. Ils rendent compte de leurs résultats sur une base trimestrielle.

Les responsabilités relatives à l'intégration des facteurs ESG et à la surveillance des activités y afférentes constituent un volet important des objectifs et de l'évaluation du rendement annuels des employés qui les assument. De cette façon, une portion de leur rémunération est directement liée à la réussite de l'intégration des facteurs ESG.

Intégration des facteurs ESG

Q : De quelle manière communiquez-vous de l'information sur les facteurs ESG au public?

R : Communiquer cette information est une priorité. Cela comprend les détails de notre philosophie d'investissement axée sur les facteurs ESG, ainsi que nos politiques et procédures régissant les facteurs ESG. Nous sommes également en train de préparer des rapports périodiques sur les indicateurs généraux relatifs aux facteurs ESG qui seront publiés sur toutes nos plateformes. Nous publierons aussi commentaires pour faciliter le dialogue et les engagements sur ce sujet en évolution.



Communiquer cette information est une priorité. Cela comprend les détails de notre philosophie d'investissement axée sur les facteurs ESG, ainsi que nos politiques et procédures régissant les facteurs ESG.

Tous les dossiers de vote par procuration sont disponibles sur notre [site Web](#). De plus, nous communiquons notre intégration des facteurs ESG dans le [rapport annuel sur la durabilité de la Sun Life](#) et le rapport annuel soumis aux Nations Unies.



Visitez le site Web pmslinstitutionnel.com